

CONDITIONS PARTICULIERES DE PARTICIPATION AUX PELERINAGES ORGANISÉS PAR LE SERVICE DES PÈLERINAGES DU DIOCÈSE DE DIGNE

FORMULAIRE D'INFORMATION POUR LA VENTE DE VOYAGES ET DE SÉJOURS

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée lors d'un pèlerinage est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Le participant bénéficie donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise Atradius, garant financier, dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement.

AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES (RGPD)

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution.

En conséquence, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des pèlerinages selon les modalités suivantes

FINALITÉ DE COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données ci-jointes sont collectées pour les finalités suivantes :

- Enregistrement des pèlerins inscrits aux pèlerinages du diocèse
- Correspondances avec les personnes inscrites aux pèlerinages
- Suivi et organisation des pèlerinages (transports, hébergements, restauration)
- Invitation à participer aux nouveaux pèlerinages proposés par le service de pèlerinage du diocèse.

LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Le responsable de traitement est le directeur diocésain des pèlerinages

DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes:

- Inscription à un pèlerinage : les données nécessaires au traitement de votre inscription seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées au plus tard 2 ans (Article 8 de la loi informatique et Libertés modifiée et article 9 du RGPD)

DESTINATAIRE DES DONNÉES

Le service des pèlerinages du diocèse de Digne

Les différents intervenants nécessaires à l'organisation des pèlerinages (prestataires, transports, hébergements, restauration)

Les administrations des pays concernées par les pèlerinages (si pèlerinage à l'étranger)

L'association diocésaine de Digne.

Aucune autre information ne sera transmise à un tiers sans votre autorisation préalable.

« Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante [adresse de contact du DPO de l'association diocésaine] ou un email à [adresse email de contact du DPO de l'association diocésaine] »

CONDITIONS PARTICULIERES POUR LE PÈLERINAGE A MILAN DU 21 AVRIL AU 25 AVRIL 2026

ANNULATION PAR LE PELERIN

Toute personne ne fournissant pas les documents et/ou dont les conditions d'annulation ne rentrent pas dans les cas de force majeure, s'acquittera des frais suivants :

- Jusqu'à 31 jours du départ : des frais d'inscription d'un montant de 95 € par personne.
- A partir de 30 jours du départ, le service retiendra :
 - Entre 30 et 21 jours avant le départ, 25 % du montant total du voyage,
 - Entre 20 et 8 jours avant le départ, 50 % du montant total du voyage,
 - Entre 7 et 2 jours avant le départ, 75% du montant total du voyage,
 - A partir de 2 jours avant le départ, 100% du montant total du voyage

Vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepter les conditions générales et particulières de participation au pèlerinage organisé par le service des pèlerinages du diocèse de Digne, de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages, et avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance du devis et du programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites.

À: _____ le : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »